

L'UNSA-CCI VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

UNSA-CCI.COM

L'UNSA-CCI apporte aux adhérents



• Une information sur les négociations en cours via les délégués syndicaux, son site Internet et les réseaux sociaux, ...



• Un conseil permanent sur l'interprétation et l'application du Droit du travail spécifique aux CCI



• Une analyse juridique individuelle ou collective pour accompagner les actions contentieuses avec des avocats spécialistes



• Des formations syndicales dans la limite de 12 jours par an.

Pour adhérer, c'est simple !

Il suffit de payer une cotisation annuelle.

La moins élevée de toutes les organisations syndicales des CCI.

Elle ouvre droit à un crédit d'impôt à hauteur de **66 %**.

Montant stable: le point n'augmente pas, notre cotisation non plus !

- Cadre : 137 € (**46.58 €** après déduction impôt sur le revenu)
- Agent de Maîtrise : 95 € (**32.30 €** après déduction impôt sur le revenu)
- Employé : 80 € (**27.20 €** après déduction impôt sur le revenu)

1/2 tarif pour les retraité(e)s – chômeurs - contrats précaires

RDV sur <http://unsa-cci.com> . Possible de payer en ligne !

Être syndiqué est un droit constitutionnel

L'UNSA-CCI est un contre-pouvoir nécessaire dans les CCI